

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 février 2017, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Est absent : monsieur le conseiller Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ quinze (15) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Il souligne que la demande de dérogation mineure concernant le Chemin de la Baie-Cedar (lot 3 939 467, zone UV-2-G13) sera à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017, et invite toute personne ayant des observations à ce sujet à assister.

2017-02-31 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2017-02-32 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du

9 janvier 2017.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

James Wilkins : Demande un suivi concernant la conformité des terrains de golf au *Règlement 534* (Pesticide et Engrais. Le directeur général répond que la Ville a communiqué avec les propriétaires mais qu'aucun constat n'a été délivré, à ce jour.

Gilberte Desgens : Demande au Conseil d'être favorable au projet de parc ayant fait l'objet d'un article récent dans le Brome County News. Le maire prend acte de la demande.

Renata Rashkowan: Abonde essentiellement dans le même sens que madame Desgens. Le maire en prend acte.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2017-02-33 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **397 085,17 \$;**
- Comptes à payer : **321 565,05 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

N/A

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2017-02-34 4.1.3.1 Services d'inspecteur municipal

ATTENDU des circonstances exceptionnelles réduisant significativement les effectifs du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement;

ATTENDU l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que les articles 2 et 3 du *Règlement 569 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité*;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la « Convention pour les services de permis et d'inspection » intervenue ou à intervenir avec la firme GESTIM Inc.;

QUE les charges et pouvoirs d'inspection de madame Andréanne Ouellette soient effectifs en date de son entrée en fonction, le 24 janvier 2017;

QUE le Conseil autorise le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ayant pour objet l'embauche de toute personne pour combler les besoins temporaires en personnel d'inspection dudit service et ce, jusqu'au rétablissement de ses effectifs normaux;

QUE toute personne ainsi embauchée soit investie des mêmes charges et pouvoirs d'inspection que ceux prévus pour madame Edwards, monsieur Sultana et monsieur Cioc à la résolution 2014-07-230.

ADOPTÉ

2017-02-35 4.1.3.2 Regroupement UMQ – Assurances OBNL

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci

pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifiés;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise Ville de Lac-Brome à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ;

QUE le Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

<i>No. de l'organisme</i>	<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>
OSBL-0100415	Corridor appalachien	37 rue des Pins sud
OSBL-0102456	Fondation du Festival celtique de Montréal / Montréal Celtic Festival Foundation	75 chemin Mountain
OSBL-0100163	Association des pompiers de Lac-Brome	122 Lakeside
OSBL-0102358	Arts Alive Knowlton	75 chemin Mountain
OSBL-0101826	Comité organisateur Fête nationale du Québec – Lac Brome	251 Bondville
OSBL-0101463	The Knowlton Literary Association	C.P. 3686
OSBL-0100864	Les Printemps meurtriers de Knowlton	43, Valley View
OSBL-0100417	Renaissance lac Brome	756 ch. Lakeside, CP 2001
OBNL-000413	Centre de bénévolat Mieux-être Ville de Lac-Brome	270 rue Victoria Lac-Brome
OSBL-0102305	Les Amis des Sentiers	270, rue Victoria

ADOPTÉ

2017-02-36 4.1.3.3 AO 2016-25 – Services professionnels PMMWB

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-25 pour services professionnels pour le projet de municipalisation des infrastructures du parc des maisons mobiles de West-Brome;

ATTENDU QUE la Ville recevait les deux soumissions suivantes, chacune s'étant par ailleurs qualifiée suite à l'évaluation pondérée :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>	<i>Rang</i>
Groupe Conseil Génipur Inc.	211 381,54 \$	1
Avizo Expert-Conseil Inc.	233 387,75 \$	2

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde au Groupe Conseil Génipur Inc. le contrat AO 2016-25 pour services professionnels pour le projet de municipalisation des infrastructures du parc des maisons mobiles de West-Brome et autorise la dépense de 211 381,54 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'obtention par la Ville de la subvention nécessaire au financement des travaux;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 2016-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation des plans et devis nécessaires aux travaux concernant les infrastructures municipalisées du parc de maisons mobiles de West-Brome)*.

ADOPTÉ

2017-02-37 4.1.3.4 Renaturalisation des bandes riveraines – Mandat à Renaissance lac Brome

ATTENDU la résolution 2016-07-229 et la réalisation de la caractérisation des bandes riveraines en 2016;

ATTENDU l'importance pour la Ville de conserver et de protéger ses plans d'eau, notamment le lac Brome;

ATTENDU la pertinence de réaliser la phase II du projet d'amélioration des bandes riveraines, en l'occurrence la mise en œuvre d'un programme de renaturalisation des bandes riveraines du lac Brome;

ATTENDU QU' il est loisible à la Ville de conclure une entente de partenariat à cet effet avec l'organisme *Renaissance lac Brome*;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente de principe entre Ville de Lac-Brome et Renaissance lac Brome et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat avec l'organisme Renaissance lac Brome ayant pour objet la renaturalisation des bandes riveraines du lac Brome;

QUE le Conseil autorise la dépense de 40 000 \$ à titre de paiement à l'organisme Renaissance lac Brome en contrepartie des services fournis.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

Le directeur général dépose la liste des personnes embauchées.

2017-02-38 4.1.4.1 Directeur des services techniques – Fin d’emploi

ATTENDU la restructuration du service des Travaux publics de manière à y incorporer les services techniques;

ATTENDU QUE cette restructuration entraîne l’abolition du poste de directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la Ville doit donner à la personne occupant ce poste un préavis raisonnable eu égard à certains critères, notamment de son âge, de ses états de service, du poste qu’il occupait et d’autres circonstances pertinentes;

ATTENDU QUE la quittance et transaction dont le directeur général recommande la signature par la Ville prévoit notamment qu’à titre de règlement complet et final de tout litige qui les oppose ou pourrait les opposer, la Ville versera à l’employé :

- la somme de 26 519,06 \$, à titre d’indemnité de fin d’emploi, soit l’équivalent d’un préavis additionnel de 3,63 mois de salaire, moins les déductions fiscales applicables;
- la somme de 3 000 \$, à titre d’allocation de transition;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait de ladite quittance et transaction, ses membres en ayant pris connaissance et discuté du contenu en réunion de travail préalable à la présente séance;

ATTENDU QUE cette quittance et transaction mettra fin au lien d’emploi unissant l’actuel directeur des services techniques à la Ville;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe et le directeur général Gilbert Arel, ou en son absence le greffier, Me Edwin John Sullivan, à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, la quittance et transaction entre la Ville et monsieur Carl Fiset, mettant ainsi fin au lien d’emploi entre cette dernière et Ville de Lac-Brome;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 26 519,06 \$ à titre d’indemnité de fin d’emploi, soit l’équivalent d’un préavis additionnel de 3,63 mois de salaire, moins les déductions fiscales applicables, ainsi qu’un paiement de 3 000 \$, à titre d’allocation de transition, tel que prévu à la quittance et transaction, suivant la signature de ladite quittance et transaction et sur demande à cet effet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient

puisés à même le fonds général de la Ville, sauf si autrement prévu par une appropriation budgétaire particulière.

ADOPTÉ

2017-02-39 4.1.4.2 Directeur général – Modification de contrat

ATTENDU la résolution 2014-01-08;

ATTENDU QU' il est loisible au Conseil de confirmer au directeur général, monsieur Arel, la durée indéterminée de son lien d'emploi avec la Ville, aucun contrat n'ayant été signé;

ATTENDU QU il est loisible au Conseil d'ajuster la rémunération du directeur général à la lumière de données provenant du Carrefour Capital Humain de l'Union des Municipalités du Québec et portant sur des municipalités comparables;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de ces données ainsi que de la recommandation du maire Burcombe concernant l'ajustement de la rémunération du directeur général et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil approuve la recommandation du maire Burcombe et autorise l'ajustement à la hausse de la rémunération annuelle du directeur général, monsieur Gilbert Arel;

QUE cet ajustement soit effectif en date du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉ

2017-02-40 4.1.4.3 Création d'un poste et embauche – Mécanicien/Opérateur

ATTENDU QUE la Ville souhaite créer un poste de « Mécanicien/Opérateur » relevant du service des Travaux publics;

ATTENDU la convention collective liant la Ville et le Syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la lettre d'entente et de son contenu régissant la création du poste ainsi que des recommandations du directeur général concernant le candidat retenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe, ou en son

absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel, ou en son absence le greffier, Me Edwin John Sullivan, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, la lettre d'entente concernant la création du poste de « Mécanicien/Opérateur » relevant du service des Travaux publics;

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-Philippe Roy pour occuper ledit poste, la date du début d'emploi étant le 27 février 2017;

QUE l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2017-02-41 4.1.5.1 Loisirs, Culture, Tourisme et Services Communautaires – Contribution financière annuelle

ATTENDU QU' il y a lieu de pourvoir au financement annuel de l'organisme à but non lucratif *Centre de Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome Inc.*;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de **598 000 \$** au *Centre de Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome Inc.* à titre de contribution financière pour l'année 2017, 446 000 \$ étant alloué pour le volet « Loisirs », 152 000 \$ étant alloué pour le volet « Tourisme et Culture ».

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement modifiant le Règlement de zonage – Avis de motion

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une séance ultérieure du Conseil le Règlement 596-6 modifiant le Règlement 596 (Règlement de zonage) de la Ville.

2017-02-42 4.2.2 Règlement 596-6 modifiant le Règlement de zonage (Premier projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC et de donner suite à certaines demandes de modification;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le premier projet de Règlement 596-6 modifiant le Règlement 596 de zonage;

QUE le Conseil fixe la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement au 6 mars 2017, à compter de 18h à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome, ou en ce même lieu et pendant ces mêmes heures à toute autre date jugée conforme par le greffier ou, en son absence, l'assistant-greffier, s'il devait s'avérer impossible de tenir l'événement à cette date;

QUE cette assemblée publique sur ce projet de règlement soit tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par le maire;

QUE le Conseil demande au greffier ou, en son absence l'assistant-greffier, d'afficher au bureau de la Ville et de publier dans un journal diffusé sur son territoire un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée, dans les délais requis par la Loi.

ADOPTÉ

2017-02-43 4.2.2 Règlement 2017-05 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la rénovation de l'Hôtel de ville) – Adoption

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 9 janvier 2017, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement d'emprunt pour des rénovations à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le maire Burcombe a expliqué l'objet du Règlement, ses coûts et son mode de financement, le cas échéant;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2017-05 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la rénovation de l'Hôtel de ville)*;

QUE le Conseil demande au greffier de voir à la tenue (lieu, date et heures) d'un registre des personnes habiles à voter sur ce Règlement.

ADOPTÉ

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2017-02-44 5.3.1 477, chemin de Bondville – Lot 3 939 021, Zone UMV-3-H12

ATTENDU le dépôt d'une demande concernant la construction d'une résidence multifamiliale (4 logements);

ATTENDU la résolution 17-003 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la construction d'une résidence multifamiliale (4 logements) au 477, chemin de Bondville – Lot 3 939 021, zone UMV-3-H12.

ADOPTÉ

2017-02-45 5.3.2 277, chemin de Knowlton – Lot 4 265 918, Zone UCV-6-L15

ATTENDU le dépôt d'une demande concernant l'installation d'une

enseigne;

ATTENDU la résolution 17-004 du CCU et sa recommandation au Conseil;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne au 277, chemin de Knowlton – Lot 4 265 918, zone UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2017-02-46 5.3.3 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, Zone URA-12-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande concernant les rénovations extérieures d'une résidence et d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU la résolution 17-005 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter les couleurs proposées mais de refuser le revêtement vertical;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant les couleurs proposées mais la refuse concernant le revêtement vertical demandé et exige un revêtement horizontal au 22, rue Lansdowne – Lot 4 266 443, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2017-02-47 5.3.4 1076, chemin de Knowlton – Lot 3 938 069, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande concernant la construction commerciale de mini entrepôts;

ATTENDU la résolution 17-006 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la construction commerciale de mini entrepôts au 1076, chemin de Knowlton – Lot 3 938 069, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Lee Patterson invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2017-02-48 5.4.1 28, chemin de la Baie-Robinson – Lot 5 443 644, Zone UV-2-G13

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement de l'abri d'auto situé à 1.02 mètre de la ligne avant de l'immeuble concerné;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no 596* exige une marge minimale de 2 mètres de la ligne avant pour les abris d'auto;

ATTENDU QUE le propriétaire a présenté au CCU des précisions sur la demande;

ATTENDU la résolution 17-007 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement de l'abri d'auto situé à 1.02 mètre de la ligne avant de l'immeuble au 28, chemin de la Baie Robinson – Lot 5 443 644, zone UV-2-G13.

ADOPTÉ

2017-02-49 5.4.2 416, chemin Lakeside – Lot 4 265 519, Zone RBE-4-G16

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale entièrement située en bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toute construction, tous les ouvrages et tous les travaux dans la bande de protection riveraine d'un milieu humide;

ATTENDU QUE la résidence existante est située entièrement dans la bande de protection riveraine de 45 mètres d'un milieu humide;

ATTENDU QUE le CCE considère que l'agrandissement de la résidence existante n'occasionnerait aucune pression additionnelle sur le milieu humide attenant à la propriété;

ATTENDU la résolution 17-006 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale entièrement située en bande de protection riveraine au 416, chemin Lakeside – Lot 4 265 519, zone RBE-4-G16.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

5.7.1 30, rue Saint-Paul – Lot 4 967 541, Zone UP-4-K15

Le conseiller Patterson souligne la réception par la Ville d'une demande de modification des limites des zones UP-4-K15 et URA-23-K15 dans le cadre de la vente du presbytère devant servir de « résidence unifamiliale isolée » au nouveau propriétaire. L'usage n'étant pas permis en zone UP-4-K15 mais étant autorisée dans la zone URA-23-K15 directement adjacente au nouveau lot, une modification du Règlement de zonage no 596 permettrait un usage conforme.

Le conseiller Patterson ajoute que la modification demandée est incluse au Règlement 596-6 (Premier projet) adopté à la présente séance du Conseil.

5.8 Demande d'occupation du domaine public

2017-02-50 5.8.1 Lot 4 265 582 – Autorisation d'occuper le domaine public

ATTENDU le Règlement 2017-04 (*Règlement sur l'occupation du domaine public*);

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation permanente du domaine public présentée par le propriétaire des lots 4 265 683 et 5 637 278, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande vise l'occupation permanente du lot 4 265 582, cadastre du Québec, propriété de la Ville, par des conduites souterraines pour l'eau, les égouts et l'électricité devant relier les lots 4 265 683 et 5 637 278, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la directrice de la Gestion du Territoire et de l'Environnement confirme la conformité de la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'occupation permanente du domaine public faisant l'objet de la demande présentée par le propriétaire du lot

4 265 582, cadastre du Québec;

QUE le Conseil ordonne au service de la Gestion du Territoire et de la Ville de délivrer cette autorisation sur preuve de toutes autres conditions applicables en vertu du *Règlement 2017-04*;

QUE l'autorisation délivrée comprenne les renseignements prescrits par l'article 8 du *Règlement 2017-04* et soit dûment inscrite dans un registre tenu à cette fin.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2017-02-51 6.2 Demande au MTQ – Route 104

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que des impératifs de sécurité publique militent en faveur d'une réduction de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route 104 à la hauteur du chemin Frances-Mackeen;

ATTENDU QUE le Conseil est également d'avis que le caractère résidentiel de ce tronçon de la route 104 milite en faveur de l'interdiction d'utiliser des « freins Jacob »;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville demande au MTQ d'interdire l'utilisation de « freins Jacob », d'installer un panneau de signalisation à cet effet et de réduire la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur ce tronçon de la route 104.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS (SABLE / GRAVIER / AQUEDUC / EGOUT)

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2017-02-52 8.2.1 Société historique du comté de Brome

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société historique du Comté de Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **50 000 \$**, à titre de contribution financière aux activités de la **Société historique du Comté de Brome**;

QUE cette somme soit exclusivement réservée aux fins suivantes :

- 35 000 \$: Opérations courantes;
- 15 000 \$: Projets d'immobilisations.

ADOPTÉ

2017-02-53 8.2.2 Théâtre Lac Brome

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **20 000 \$** au **Théâtre Lac-Brome** pour son budget d'opération 2017.

ADOPTÉ

2017-02-54 8.2.3 Bibliothèque mémoriale Pettes

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **108 000 \$** à la **Bibliothèque mémoriale Pettes** pour son budget d'opération 2017.

ADOPTÉ

2017-02-55 8.2.4 Fonds d'Excellence Massey Vanier

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 000 \$** à titre de contribution financière de la Ville à la remise d'une bourse de 500 \$ chacune pour les secteurs anglophone et francophone par le **Fonds d'excellence Massey Vanier Inc.** pour l'année 2017.

ADOPTÉ

2017-02-56 8.2.5 Tour des Arts

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **4 000 \$** au **Tour des Arts** pour la tenue de l'édition 2017 de l'événement.

ADOPTÉ

2017-02-57 8.2.6 Clinique médicale Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi offre des services de santé sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la Ville et à sa population;

ATTENDU les dispositions des articles 91 et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi loue et occupe les locaux appartenant à la Ville situés aux 270, rue Victoria;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière à la Clinique médicale Brome-Missisquoi afin de maintenir les services de santé que cette dernière offre dans ses locaux situés au 270, rue Victoria à Lac-Brome, selon les modalités suivantes :

- 1- La contribution financière accordée est d'un montant de 10 000 \$ pour l'année 2017;
- 2- La contribution financière est conditionnelle à ce que la Clinique maintienne ses services sur le territoire de la Ville pendant l'année 2017;
- 3- La contribution financière sera versée le 10 février 2017 par la Ville.

ADOPTÉ

8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

N/A

2017-02-58 8.3.1 Activités aquatiques et sports nautique – Plage Douglass

ATTENDU la planification stratégique 2015-2020;

ATTENDU le désir du Conseil de promouvoir l'accès au lac Brome ainsi que les activités aquatiques et les sports nautiques compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau du lac;

ATTENDU QU' il est loisible au Conseil d'encourager la formation de clubs ou d'associations dédiés à des activités aquatiques et des sports nautiques dont la pratique est en harmonie avec cet objectif;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif « Aviron Québec » sollicite la collaboration de la Ville pour faciliter la formation d'un club d'aviron sur son territoire;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif « Aviron Québec » sollicite la collaboration de la Ville pour faciliter la pratique du sport d'aviron sur le lac Brome par ses membres, invités et représentants;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le directeur général à instituer toutes mesures administratives ayant pour objet de faciliter la pratique du sport d'aviron sur le lac Brome, par les membres, invités et représentants de l'organisme à but non lucratif « Aviron Québec »;

QUE la Ville aménage à cette fin et au bénéfice d'« Aviron Québec » un accès au lac Brome *via* la plage Douglass, jusqu'à résolution à l'effet contraire;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

N/A

10. VARIA

N/A

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Fortier: Demande des précisions concernant une entente avec la ville de Granby concernant l'utilisation de certaines institutions, notamment la bibliothèque. Le directeur général donne les précisions demandées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-02-59 *Il est*

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h52.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier